

DÉLIBÉRATION N°DL20230096 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/06/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à partir de 20h45) ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 20h45)

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Pierre DECLINE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE ET LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE POUR LE CENTRE SOCIAL DE FONSLA - PÉRIODE 2023-2026

Mme Abla CIPRIANI expose ce qui suit :

En mars 2022, les conventions d'objectifs et de financement tripartites (Commune, Caisse d'Allocations Familiales et Département de la Loire) établies avec les centres sociaux ont été renouvelées et coïncident avec leur renouvellement d'agrément « centre social ». Cette procédure s'appuie sur la rédaction d'un projet global d'animation. Spécifique à chaque structure, il permet aux principaux financeurs, que sont la CAF et le Département de la Loire, de signer, avec chaque centre social, une convention de partenariat.

Depuis 2020, le centre social municipal dispose d'un agrément provisoire annuel de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

L'année 2022 a été marquée par la construction du projet social de la structure afin d'obtenir un agrément pérenne et comprenant différentes étapes :

- Évaluation du précédent projet,
- Réalisation d'un diagnostic social concerté,
- Définition des axes prioritaires avec le conseil de maison.

En janvier 2023, le projet social a été présenté en commission de pré-agrément auprès de la CAF et du Département de la Loire afin d'obtenir un agrément pluriannuel.

Les axes du projet social sont les suivants :

- Axe 1 : Vivre ensemble et émancipation. Objectif : Favoriser le lien social par l'accès aux droits, aux loisirs et la culture pour tous.
- Axe 2 : Un centre social hors les murs. Objectif : Développer les actions « d'aller vers » et animer le quartier.
- Axe 3 : Initiatives d'habitants et pouvoir d'agir. Objectif : Permettre l'émergence de la participation des habitants.

Suite à la commission d'agrément de la CAF en mars 2023, un agrément pour 3 ans a été attribué au centre social municipal de Fonsala. Il convient dorénavant, comme pour les autres centres sociaux, d'établir les modalités de partenariat par l'intermédiaire d'une convention d'objectifs et de financement pluriannuelle pour la période 2023-2026 liant la CAF de la Loire, le Département de la Loire et la commune / le centre social municipal de Fonsala (Cf. annexe 1).

Cette convention tripartite présente les orientations de chacun des signataires ainsi que les moyens mis à disposition afin d'atteindre les objectifs décrits dans le projet social. Elle comprend également des axes prioritaires communs aux quatre centres sociaux de Saint-Chamond.

Par ailleurs, afin de permettre le versement de la subvention prestation de service « Animation globale et coordination » et prestation de service « Animation collective familles », une convention d'objectifs et de financement est établie entre la CAF de la Loire et la commune pour la période 2023-2026 (Cf. annexe 2).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de financement pluri-partenaire, pour la période 2023-2026, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire et le Département de la Loire, telle que présentée en annexe 1,
- **d'approuver** la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation « Animation globale et coordination » et « Animation collective familles » pour le centre social de Fonsala, pour la période 2023-2026, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, telle que présentée en annexe 2,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions (annexes 1 et 2) et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 27/06/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 4 juillet 2023